



**FORESTIERS ENGAGÉS**  
par le Pôle Excellence Bois

## Engagement individuel PROPRIETAIRE FORESTIER

**En référence à la Démarche Forestiers engagés** mise à jour et signée par l'ensemble des partenaires de la filière bois  
le 21 mars 2025 à Thônes :

Je soussigné-e (NOM Prénom pour les propriétaires privés / Nom de l'entité pour les propriétaires publics) :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone : ..... Email : .....

Propriétaire des parcelles désignées ci-dessous :

.....

### **Le propriétaire forestiers public ou privé s'engage à respecter les principes suivants :**

1. Disposer ou s'inspirer d'un document de gestion sylvicole :
  - a. Pour les propriétaires privés : Plan Simple de Gestion (PSG), Règlement Type de Gestion (RTG), CBPS+, Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).
  - b. Pour les propriétaires publics : Document d'Aménagement pour les parcelles relevant du régime forestier.
2. Se renseigner et/ou se former sur les techniques et organisations de chantier de récolte
3. Connaître et respecter la réglementation applicable à la gestion forestière ;
4. Transmettre à l'exploitant tous les renseignements concernant la situation réglementaire de la parcelle : limites de propriété, classement en Espace Boisé Classé, présence d'un périmètre de captage, Plan de Prévention des Risques, réseaux enterrés, servitudes de passage et tout autre renseignement utile à l'exploitant pour organiser la coupe dans les meilleures conditions ;

Ce document a été réalisé avec le soutien de



5. Exprimer ses attentes quant à la récolte sur sa parcelle [cf. Boîte à outils : 13. Contrat d'achat de bois sur pied] (exemple : préserver des arbres ou une flore particulière sur sa parcelle) ;
6. Etablir un contrat avec l'exploitant forestier précisant le prix, les engagements de qualité d'exécution de la récolte, les responsabilités partagées [cf. Boîte à outils : 13. Contrat d'achat de bois sur pied ; 15. Mandat en cas d'indivision et groupement forestier]
7. Veiller à intégrer les considérations économiques, paysagères, écologiques et sociales dans la gestion des forêts, dans la mesure du possible.

### Engagements spécifiques aux propriétaires privés :

En tant que propriétaire privé, je m'engage à :

1. Solliciter les conseils du Centre national de la propriété forestière, de la Chambre d'agriculture, d'experts forestiers, de gestionnaire forestiers professionnels ou de la coopérative forestière avant tout prélèvement conséquent (+ de 50% du volume de la parcelle) ;
2. Faciliter l'accès à mes parcelles pour les professionnels et usagers en cas de besoins spécifiques ou de travaux.

### Engagements spécifiques aux propriétaires publics

En tant que propriétaire public, et avec le concours de l'Office national des forêts, je m'engage à mettre en avant les bonnes pratiques en matière de gestion durable comme modèle auprès des autres acteurs forestiers.

Par cet engagement :

- J'autorise l'inscription de mon nom à la liste des signataires de Forestiers Engagés ;
- Je bénéficie de la promotion de celle-ci, notamment auprès des acteurs de la récolte forestière des Pays de Savoie ;
- Je peux valoriser mon adhésion dans ma communication par le biais des outils mis à disposition par la gouvernance de Forestiers Engagés ;
- Je certifie avoir pris connaissance du Règlement intérieur de Forestiers Engagés ;
- J'accepte les décisions de la Commission de Médiation [cf. Règlement intérieur de la Démarche Forestiers Engagés].

A..... Le.....

Signature du responsable :